



achat de poteau electrique

Par **catwomen**, le **23/01/2023** à **18:51**

Bonjour,

j ai construit sur un terrain familial a 112 m de la rue ou il y a le réseau électrique principal,
pour faire venir l 'électricité de la rue à chez moi (112 M),

j ai payée 6000 euros au symeg,

il y a t il une loi pour faire savoir que c'est moi le propriétaire des poteaux!

car il me dise que j 'ai payée pour tout le monde,

Pourquoi payée si je paie dans le vide,

alors pourquoi me faire payée les poteaux si le réseau appartient à la commune.

c 'est 2 lois 2 mesures,

Dans l'attente

Par **youris**, le **23/01/2023** à **20:07**

bonjour,

vous ne payez pas le poteau, vous payez pour le raccordement de votre maison au réseau électrique.

le réseau de distribution appartient à la commune, le distributeur d'électricité n'est que le concessionnaire.

vous devez poser votre question au symeg (Syndicat Mixte d'Électricité de la Guadeloupe).

salutations